

Pêche interdite, le 4 août



Pêche interdite, le 4 août

La pêche sera interdite sur l'ensemble du lac de Marciac, le mardi 4 août. La Fédération du Gers des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique va réaliser, à partir d'une embarcation, la bathymétrie du lac de Marciac .

À travers le traitement des données recueillies, il sera possible de déterminer la topographie subaquatique du plan d'eau avec une très haute précision, les applications de ces résultats sont par la suite, utiles dans de nombreux domaines.